



COMPTE RENDU

de la séance du Conseil Municipal du mercredi 4 mars 2009

Le mercredi 4 mars 2009, à 20 h 30, le Conseil Municipal s'est tenu au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Edith CEGLARZ, Maire, après convocation envoyée le 27 février 2009 et affichage au panneau municipal situé près de la mairie le 27 février 2009.

Étaient présents	:	Edith CEGLARZ, Maire Laurent KOBLER - Christine MALGLAIVE - François SAUVAGE - Anne CHASSARD - Vincent ROUYR, Adjoint au Maire Virginie BOURGEOIS - Christelle L'HUILLIER - Pier Giovanni LEONARDI - Francis KUBLER - Sébastien BORDET - Joël HUET - Pascal BEAU, Conseillers municipaux			
Absent excusé	:	Françoise JOUDELAT			
Absents non excusés	:	Thérèse DA PONTE - Cécile LOPEZ - Stéphane ERHART - Hervé TATON - Etienne BEAU, Conseillers municipaux			
Procuration	:	Françoise JOUDELAT à Virginie BOURGEOIS			
Présents	:	13	Votants	:	14

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En application des dispositions des articles L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Madame **Anne CHASSARD** comme Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1 Réhabilitation d'une maison de village en logements & commerces & réaménagement de l'accueil de la Mairie - Attribution du marché
- 2 Modification d'une régie d'avances
- 3 Questions diverses

1 REHABILITATION D'UNE MAISON DE VILLAGE EN LOGEMENTS & COMMERCES & REHABILITATION DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE ATTRIBUTION DU MARCHE

(Rapporteur : Madame le Maire)

Madame le Maire rappelle que la consultation pour la réhabilitation d'une maison de village en logements et commerces et le réaménagement de l'accueil de la mairie a été lancée le 18 janvier 2009 par avis d'appel d'offres paru dans la presse locale.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie une première fois le 17 février 2009 et a procédé à l'ouverture des plis.

Elle a éliminé une seule offre en raison de sa réception hors délai en Mairie.

Elle s'est à nouveau réunie le 24 février 2009 et a décidé de l'attribution des différents lots du marché.

Monsieur François SAUVAGE précise les différentes propositions par lot et informe l'assemblée que le montant global des offres s'élève à environ 370.000 € (chiffre inférieur à l'estimation de 475.000 €).

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

D'ATTRIBUER les marchés publics aux entreprises suivantes :

- | | | |
|----------|---|---|
| Lot n° 1 | : | Entreprise MILANDRI
2 bis, avenue du Général de Gaulle
54380 DIEULOUARD |
| Lot n° 2 | : | Entreprise MADDALON
B.P. 25
54121 VANDIERES |
| Lot n° 3 | : | Entreprise HOUSSARD
3, rue de la Côte
55190 LANEUVEVILLE AU RUPT |
| Lot n° 4 | : | Entreprise BOONE
17, rue Camille Claudel
54390 FROUARD |
| Lot n° 5 | : | Entreprise BETELEC
C.C. Les Nations
23, boulevard de l'Europe
54500 VANDOEUVRE |

- Lot n° 6 : Entreprise SOREIP
72, rue Charles Keller
54000 NANCY
- Lot n° 7 : Entreprise BETELEC
C.C. Les Nations
23, boulevard de l'Europe
54500 VANDOEUVRE
- Lot n° 8 : Entreprise HOUSSARD
3, rue de la Côte
55190 LANEUVEVILLE AU RUPT
- Lot n° 9 : Entreprise IDECOR
16, rue du Docteur Chapuis
54200 TOUL
- Lot n° 10 : Entreprise LAGARDE & MERIGNANI
Parc d'Activités Saint Jacques II
4, rue Albert Einstein
54320 MAXEVILLE
- Lot n° 11 : Entreprise ATB
10, allée des Prunus
54180 HEILLECOURT
- Lot n° 12 : Entreprise HOUSSARD
3, rue de la Côte
55190 LANEUVEVILLE AU RUPT

DE L'AUTORISER à signer tous documents à intervenir

D'IMPUTER le coût du réaménagement de l'accueil de la Mairie sur le Budget Principal

DE CREER un budget annexe assujetti à la T.V.A. pour l'opération de réhabilitation d'une maison de village en logements et commerces

DE PREVOIR les crédits nécessaires à l'opération en valeur T.T.C. sur le budget principal et en valeur H.T. sur le budget annexe

DE DESIGNER la société GCDICES comme coordinateur SPS

DE SOUSCRIRE une assurance dommages ouvrage auprès de la Compagnie GROUPAMA

DE L'AUTORISER à signer les contrats correspondants et tous documents à intervenir dans ce dossier

2 MODIFICATION D'UNE REGIE D'AVANCES

(Rapporteur : Madame le Maire)

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a créé en 2001 une régie d'avances pour l'achat de menues dépenses (timbres postaux, fleurs pour cérémonies, etc...) dont le montant a été modifié en 2003 et porté à 305 €.

Depuis lors, ce montant n'a jamais été revalorisé et, eu égard à l'évolution du coût de la vie, il convient de l'actualiser.


En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

DE MODIFIER le montant de la régie d'avances et de le porter à 500 €

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21 h 15.

La présidente de séance,  Edith CEGLARZ	La secrétaire de séance, Anne CHASSARD
--	---